



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCAION : Le 12 septembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 23 septembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
---	--

Délibération n°09
Rapporteur : Mme Sophie BIBAL

Objet : Demande de subvention – Curiox, Centre d'Art et de Rencontres
Saison culturelle 2023

Curiox, Centre d'Art et de Rencontres s'inscrit pleinement dans l'identité socio-économique de la ville, a vocation à toucher tous les publics au travers des acteurs culturels, sociaux, éducatifs et économiques locaux et de permettre l'accès à un lieu de diffusion de pratiques contemporaines aux habitants du Territoire.

Les arts contemporains représentent un volet majeur dans la politique culturelle de la Ville d'Ugine en raison de la diversité des propositions culturelles et d'un maillage cohérent entre les différents partenaires locaux, institutionnels, les artistes et les écoles.

Les projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création. La diffusion de formes variées d'art contemporain représente, en effet, un réel atout pour la ville.

La programmation du cycle d'expositions de Curiox débutera à l'automne 2022, avec la biennale internationale ex situ de l'institut d'Art Contemporain de Villeurbanne.

Parallèlement, le partenariat avec l'Ecole Supérieure Art Annecy Alpes (ESAAA) continue avec un projet d'édition sur l'exposition « le Grand Zinc » de Io Burgard.

De plus, cette collaboration se poursuit avec le choix d'un collectif d'architectes et d'artistes pour la résidence artistique de 2023. Les artistes et étudiants organiseront, avec la Ville, des manifestations et projets tels que de la création et diffusion de concepts et d'expositions événementielles, workshops...

Aussi, des actions de médiations in situ et en décentralisation seront menées en direction :

- du public scolaire (avec les écoles primaires d'Ugine et du Territoire Arlysère telles que les écoles de Marthod, Albertville ; les collèges d'Ugine, Albertville, Saint Paul, Frontenex ; les lycées d'Ugine, Albertville, Faverges)
- des publics empêchés et du grand public (visites guidées et ateliers).

Pour l'ensemble de ces actions, plusieurs publications seront éditées (affiches, livrets du visiteur, cartons d'invitations/vernissage pour chaque exposition, ...).

Le coût de fonctionnement du Centre d'Art et de Rencontres est estimé à 70 000 euros.

Il convient de solliciter le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Savoie, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et tout autre organisme compétant pour l'obtention de subventions les plus élevées possibles.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et tout autre organisme compétant pour l'obtention de subventions les plus élevées possible.***
- ***Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919_DE09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2022

Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

